



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Centre d'essais des propulseurs

Question écrite n° 47329

Texte de la question

Mme Janine Jambu attire l'attention de M. le ministre de la défense sur l'avenir du centre d'essais des propulseurs implanté à Saclay (Essonne), établissement d'Etat qui vient de fêter son cinquantenaire. Constamment renové et modernisé, cet établissement met en œuvre de puissantes installations d'essais de moteurs d'aéronautique en vol simulé ou aux conditions de sol, des laboratoires spécialisés, des bancs d'essais de composants moteurs, des mesures d'expertises y compris dans des domaines autres que l'aéronautique. Son fonctionnement et sa compétence reconnue sont assurés grâce à l'investissement de l'ensemble des départements et des personnels de haute technicité qui les composent. Dans ce contexte actuel de restructuration de la DGA, de la DCAE, de fermetures de sites et de diminution d'effectifs, l'inquiétude des personnels du CEPr s'est trouvée renforcée par les réponses évasives apportées par le directeur de la nouvelle direction des centres d'expertises et d'essais (DCE) à leurs questions et à celles de leurs représentants syndicaux. Les propositions syndicales formulées notamment pour que l'établissement développe et diversifie ses activités moteurs, en ne laissant pas les constructeurs « juges et parties » sur le matériel avionne pour qu'il contribue à la protection de l'environnement par des essais d'amélioration des moteurs, attestent du besoin pour notre pays de cet établissement apportant un label d'état indépendant. Aussi lui demande-t-il de bien lui indiquer les intentions du ministère quant à l'avenir du centre d'essais des propulseurs et de lui préciser les moyens qu'il entend donner à cet établissement ainsi que les réponses apportées aux propositions formulées par les représentants de ses personnels.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la réforme de la délégation générale pour l'armement, le centre d'essais des propulseurs (CEPr) de Saclay est regroupé avec les autres centres d'essais au sein de la direction des centres d'expertises et d'essais (DCE). Ce nouveau rattachement ne modifie rien les missions de cet établissement qui poursuivra ses différentes activités au profit des programmes des moteurs aéronautiques. Dans ce contexte, il convient de préciser que les réponses apportées par le directeur de la DCE, lors de sa visite au CEPr en décembre dernier, ont toujours été guidées par le souci d'apporter aux personnels et aux représentants syndicaux le maximum d'informations disponibles. Concernant le plan de charge de l'établissement au-delà de 2005, il aurait été prématuré, à ce stade, de prendre quelque engagement que ce soit. En effet, l'activité du centre de la DCE est d'abord essentiellement liée au devenir des programmes d'armement nationaux. C'est donc l'évolution de la planification, au-delà de la programmation actuelle, qui permettra réellement d'apporter des réponses précises à cette légitime préoccupation. Mais, afin de valoriser les moyens et les compétences dont dispose le CEPr, un effort particulier est accompli pour développer son activité au profit de clients extérieures à la défense française, et notamment vers nos partenaires européens. La poursuite du programme de rénovation des installations du CEPr, à un rythme néanmoins réduit, compte tenu des contraintes financières de la loi de programmation militaire, confirme cette volonté.

Données clés

Auteur : [Mme Jambu Janine](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47329

Rubrique : Construction aeronautique

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 20 janvier 1997, page 177

Réponse publiée le : 10 mars 1997, page 1188